

RÈGLEMENT - LA NAWACK'RUN -

Dimanche 14 octobre 2018

1 - CHRONO / PARCOURS

Le 14 octobre 2018 à Millau, organisé par Extrême Day Evénements

Lieu de départ : 155, Avenue de l'Aigoual 12 100 Millau.

L'itinéraire s'effectue sur pistes, sentiers et quelques parties goudronnées. Celles-ci ne sont pas fermées à la circulation et les participants sont tenus de respecter le code de la route et de laisser la priorité aux usagers de la route.

Les organisateurs se réservent le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Port du dossard obligatoire, pour le parcours avec classement.

2 - INSCRIPTIONS

- 2.1 Lors de leurs inscriptions, les participants auront la possibilité de choisir leur course, « OPEN » (4 kms sans classement) et 4 kms (avec classement)
- 2.2 Les inscriptions se font via un bulletin et peuvent s'effectuer jusqu'au jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles (1 500 coureurs) - tarif : 25€ pour le parcours 4 kms et 30€ pour le défi 8 km (OPEN + 4 kms)
- 2.3 Trois différents parcours enfant sont ouverts à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans. En dessous de 6 ans, un adulte doit accompagner obligatoirement l'enfant. Un adulte maximum pour deux enfants.
- 2.4 L'inscription à l'épreuve « 4 km avec Classement » est ouverte à toute personne de minimum 16 ans, bénéficiant d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou une copie de licence sportive. Une autorisation parentale sera nécessaire pour les personnes mineures.
- 2.5 Dossier complet (bulletin d'inscription, photocopie de licence ou certificat médical, règlement) à renvoyer à EXTREME DAY EVENEMENTS - 55 avenue J Jaurès - 12100 Millau.
- 2.6 L'ensemble des participants devront savoir nager, hormis les enfants de 6 ans et moins qui éviteront les obstacles d'eau.
- 2.7 Pour toute personne ayant moins de 16 ans ou ne disposant pas de certificat médical, une manche « OPEN » sera proposée aux participants. Ils réaliseront le même circuit, sous la forme non compétitive (pas de classement).
- 2.8 Licences en cours de la FFA (Athlé compétition, athlé entreprise, athlé running et pass running), licence UNSS ou UGSEL (doit apparaître sur la licence la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied de compétition), licence de FFTri, FFCO, FFPM et titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie.
- 2.9 Annulation : 5€ de frais de dossier seront conservés en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif, et ce jusqu'au 30 septembre ; au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit la raison.
- 2.10 Retrait des dossards le jour de la course de 10h à 13h.

3 - LA COURSE

- 3.1 L'ensemble des coureurs seront réparties « en vagues » en fonction de leur distance et de leur numéro de dossard. Le nombre de participants par vague est bloqué à 200 personnes afin de privilégier le bon déroulement de l'épreuve.

- 3.2 Un écart minimum de 10 minutes entre les vagues de même distance, sera mis en place par les organisateurs afin de réduire le temps d'attente sur les ateliers et favoriser ainsi une circulation fluide des coureurs sur l'ensemble du circuit.
- 3.3 La course à obstacles nécessite une surveillance et une assistance permanente sur l'ensemble des obstacles, mais également sur la totalité du parcours. Ainsi, près de vingt personnes seront affectés à la sécurité du parcours et de ses obstacles, composés d'une dizaine de professionnels brevetés.

4 - PENALITES ET MISE HORS COURSE

- 4.1 Port du dossard obligatoire pour le parcours avec classement – face avant au niveau de la poitrine
- 4.2 Assistance extérieure possible
- 4.3 Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice aux autres coureurs et/ou à l'organisation. Idem pour le non respect de l'environnement.
- 4.4 Le médecin de course peut mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Dans ce cas, le dossard sera impérativement retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre sa course.
- 4.5 Abandon : le coureur signale au plus proche contrôle son retrait de la course et restitue son dossard.
Cette information est très utile afin de ne pas déclencher des secours inutilement.

5 – SECURITE

- 5.1 Les secours sont assurés par un médecin, 2 équipes d'ambulance et des contrôleurs titulaires du diplôme des 1er secours. Des liaisons radios et téléphones seront mise en place.
- 5.2 Chacun se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les organisateurs et sécurité doivent en être informés le plus rapidement possible.

6 – DIVERS

- 6.1 Classements scratch et féminin
- 6.2 Hébergement : renseignement OT Millau 05 65 60 02 42
- 6.3 L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, les licenciés le sont individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.
- 6.4 En cas de contestation, les décisions de l'organisateur sont sans appel.
- 6.5 L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images ou photographies prises lors de l'épreuve, ainsi que les noms des concurrents, à des fins promotionnelles de la manifestation.
- 6.6 Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. La course se déroule dans le respect des règlements visant à la protection des participants et de l'environnement. Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.
- 6.7 CNIL : les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation de la Nawack'Run. Elles font l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à EXTREME DAY EVENEMENTS – 55 avenue J Jaurès – 12100 MILLAU.